

Dis septième feuillet

de cette paroisse, coossignés avec nous.
Le père a déclaré ne savoir signer. Lec-
ture faite.

O. Hudonae Belanger
Marie Louise Thibault
J. Gosselin p^{te}

N. 38 d. 27

Anonymous
Kerouac

et de cide pulque
instant après

J. Gosselin

Le sept octobre mil neuf cent cinq, nous
coossigné curé de cette paroisse avons
inhumé dans le cimetière de cette paroisse
le corps d'un enfant, né la veille et on-
doyé à la maison par le médecin, fils
légitime de Joseph Kerouac et de Geo-
rgiana Thibault de cette paroisse. Turent
présents Désiré Coulombe et Wilfrid La-
gnon coossignés avec nous. Lecture faite.

Wilfrid Lagnon

D. D. Coulombe

J. Gosselin p^{te}

N. 39

Ludovic
Couillard

Le neuf octobre mil neuf cent cinq,
nous curé coossigné avons baptisé
Ludovic, né la veille, fils légitime
de Alfred Couillard et de Cordelia
Guinont de cette paroisse. Le par-
rain a été Pierre Couillard, dieu
de l'enfant, de cette paroisse, qui a
déclaré ne savoir signer, la mar-
taine Demerise Anellet, épouse
du parrain, coossignée avec nous.
Le père absent. Lecture faite.

Demerise Anellet

J. Gosselin p^{te}

M. 11

Omer Belanger
&

Marie Pelletier

Le dix octobre mil neuf cent cinq,
vu la dispense d'un ban de mariage
accordée par Monseigneur Cyrille Al-
fred Marois, Vicaire Général, en date
du trois du présent mois; vu aussi
la publication des deux autres bans